

2025-04

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

CCAS DE BESSENS

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze avril, dix-sept heures, le conseil d'administration du CCAS s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Président.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Laetitia LAFORGUE, Vanessa DE CORTE, Jérôme FABRIS, Gilles CABOT, Geneviève RAYNAL, Christian BERTOINA, Daniel BALAT, Annie GOUZE, Brigitte MOT.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRRODDE, Emmanuelle TOURNAY, Cécile LAFONTAINE, Luciano ARNOLDO.

Convocation : 02/04/2025

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 16, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Laetitia LAFORGUE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il-elle a accepté.

Délibération n°2025-04 : Affectation du résultat 2024 du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Exposé :

Vu l'affectation du résultat 2024 du budget du CCAS,

Le conseil d'administration, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Délibérant sur le budget de l'exercice 2025, étudié poste par poste sur les documents remis à tous les conseillers, et après affectation des résultats de l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 10 voix « pour » :**APPROUVE** le budget 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 337.19 €	-
Report de l'excédent exercice N-1		1 337.19 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 337.19 €	1 337.19 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
Report du déficit exercice N-1	0.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €

Fait à Bessens, le 15/04/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET

La Secrétaire de séance,

Laetitia LAFORGUE

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

18 AVR. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

18 AVR. 2025